

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 10 (1930)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Chiffres, faits et nouvelles : partie suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La question des zones franches

## L'échec des négociations franco-suisse et l'expiration des délais impartis par la Cour de La Haye

Lorsque, le 10 décembre dernier, les négociations franco-suisse, relatives aux zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, furent rompues, après un échange de vues qui n'avait pas duré quarante-huit heures, beaucoup de gens, en Suisse comme en France, conservèrent l'espoir qu'elles pourraient être reprises et qu'un accord pourrait intervenir, avant l'expiration du délai impartit par la cour permanente de La Haye.

Nous sommes de ceux qui ont souhaité que ce délai n'expirât pas sans que les négociations aient pu reprendre et sans qu'un terrain d'entente ait pu être trouvé. Mais nous devons reconnaître, aujourd'hui, qu'à moins de demander, au tribunal de La Haye, une prolongation du délai, au-delà du 1<sup>er</sup> mai, il ne faut plus compter qu'une solution amiable puisse être conclue et ratifiée avant cette date.

Il ne suffit pas, en effet, que les négociateurs aient le temps de trouver les termes d'un accord, ni même que les deux gouvernements aient le temps de signer une convention, avant le 1<sup>er</sup> mai. La cour a spécifié que l'accord devra être conclu « *et ratifié* » avant cette date.

*Ratifié*, cela signifie que, du côté français, il faudra l'approbation du Parlement. Du côté suisse, après l'approbation des Chambres fédérales, il faudra laisser courir le délai référendaire, qui est de 90 jours.

Cela revient à dire que le délai référendaire devrait commencer à courir avant le 1<sup>er</sup> février pour que le Conseil fédéral puisse, avant le 1<sup>er</sup> mai, faire connaître, à la Cour de La Haye, que la Suisse a ratifié la nouvelle convention.

Mais il n'y a pas de nouvelle convention. Nous touchons au 1<sup>er</sup> février et, à notre connaissance, il n'est même pas question d'une reprise des négociations. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous encore espérer qu'une convention, résultant d'un accord amiable, puisse être conclue et *ratifiée*, avant le 1<sup>er</sup> mai prochain?

Tout semble indiquer qu'il n'y a plus, désormais, qu'à attendre le verdict de la Cour permanente de justice internationale qui, cette fois, devra juger la question à fond.

Ce jugement, la Suisse peut l'attendre avec une parfaite confiance.

## Chiffres, faits et nouvelles

### PARTIE SUISSE

#### *Le commerce extérieur de la Suisse.*

Nous n'avons pas encore les statistiques détaillées du commerce extérieur de la Suisse en 1929, mais voici le résultat général :

Importations .....	frs	2.783.800.000
Exportations .....	frs	2.104.400.000
Excédent des importations ...	frs	679.400.000

Par rapport à 1928, les importations ont augmenté de 39 millions de francs tandis que les exportations ont diminué de 30 millions.

En 1928, l'excédent des importations avait été de 610 millions.

#### *Comptes des chemins de fer fédéraux.*

Les résultats de l'exploitation des C.F.F. du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1929, s'établissent comme suit :

Recettes d'exploitation .....	fr.	429.399.655
Dépenses d'exploitation .....	fr.	263.248.485

Excédent des recettes .....

fr.	166.151.170
-----	-------------

En 1928, l'excédent des recettes avait été de fr. 166.413.391.

#### *Construction mécanique électrique, métallique et la métallurgie.*

L'exportation totale de machines, engins, véhicules, instruments, appareils, articles métalliques

# SOCIÉTÉ GENEVOISE D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE

Siège social : GENÈVE  
FONDÉE EN 1860

Machines et Instruments de Haute Précision  
pour l'Industrie et les Laboratoires



**SPÉCIALITÉS :** Machines à mesurer, Micromètres de haute précision, Bancs micrométriques, Comparateurs, Machines à diviser, Machines à pointer, Machines à rectifier les filetages, Vérificateurs d'engrenages, etc., Instruments de Physique, de Géodésie et d'Astronomie, etc., etc.

**MACHINES A POINTER :** Elles ont pour but la fabrication rapide et précise des gabarits de perçage et d'outillages divers et permettent d'assurer l'**interchangeabilité rigoureuse**.

*Elles sont construites en sept modèles de différentes capacités et susceptibles de répondre aux exigences de tous genres de constructions —*

Vente :

*En Suisse :* par le siège social, 8, RUE DES VIEUX-GRENADIERS, GENÈVE.

*En France :* par le Concessionnaire Exclusif, la Société pour l'Electricité et la Mécanique, 120, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, PARIS (8<sup>e</sup>). (Tél. : Elysées 14-75 et 30-30)

# BANQUE DE GENÈVE

FONDÉE EN 1848

Effectue toutes opérations de banque  
aux conditions les plus avantageuses

4 et 6, Rue du Commerce, à GENÈVE

et aluminium, au cours de l'année 1929 est évaluée à environ 385 millions de francs (argent suisse) et serait ainsi supérieure de 10 millions à celle de l'année 1928.

La production absorbée par le marché national se monte approximativement, à 35 % des exportations totales.

### **Navigation rhénane suisse.**

En 1929, le trafic total de la navigation rhénane suisse a atteint 618.590 tonnes, contre 472.077 tonnes en 1928 et 740.000 tonnes en 1927. L'année 1929 se place au second rang, l'année 1927 ayant été jusqu'ici l'année record.

### **Retour à l'étalon d'or.**

Le Conseil national a adopté le 18 décembre, la loi sur la Banque Nationale (déjà adoptée par le Conseil des Etats) et prévoyant les mesures permettant le retour à l'étalon-or.

### **La Suisse, marché international des capitaux.**

Ainsi que le remarquait, dernièrement, le journal financier *l'Information*, la sécurité politique intérieure et internationale, comme aussi une législation générale et fiscale libérale, ont valu à la Suisse de concentrer, depuis la guerre, une quantité croissante de capitaux internationaux.

Pour compléter cette remarque, il convient d'ajouter que cet afflux de capitaux étrangers a donné à la Suisse une puissance de placement considérable. Sans parler des emprunts intérieurs, les statistiques nous apprennent que, de 1924 à 1929, le montant total des emprunts étrangers placés en Suisse s'est élevé à 800 millions (argent suisse).

Sur ces 800 millions, la proportion des emprunts français a été de 23.3 %.

### **Les sociétés " holding " internationales, en Suisse.**

A l'appui des remarques qui précèdent, il faut noter que dans le domaine des fondations de Sociétés « holding » internationales, la Suisse est en tête de ligne.

Le nombre de ces sociétés se compte aujourd'hui par centaines et l'ensemble de leur capital nominal dépasse deux milliards de francs suisses.

Nous recommandons à ceux de nos lecteurs que ces questions intéressent, une intéressante petite plaquette que vient de publier la Banque Commerciale de Bâle, sous le titre : *L'Evolution du marché international des capitaux.*

### **Le taux de l'escompte en Suisse.**

Depuis le mois d'octobre 1925, la Banque nationale suisse a constamment maintenu le taux d'escompte à 3 1/2 %. Aucun autre pays, croyons-nous, ne peut se vanter d'avoir eu en permanence,

depuis plus de quatre ans, un loyer d'argent aussi bas.

### **Les assurances sociales en Suisse.**

En décembre 1925, le peuple suisse avait voté le principe constitutionnel des assurances sociales. Une loi générale est actuellement à l'étude qui prévoit les modalités de la future assurance. Pour commencer, elle sera limitée à la *vieillesse* et aux *survivants*. Le coût total sera de 190 millions (frs suisses) par an. Il sera couvert, en partie par la Confédération, en partie par les cantons, les patrons et les salariés. Mais cela ne suffira pas, aussi prévoit-on une refonte des impôts sur les tabacs et sur l'alcool, de manière à en tirer, pour les assurances sociales, une annuité de 50 à 60 millions par an.

### **Exportation des fromages.**

Les exportations de fromages suisses, pendant les onze premiers mois de 1929 se sont élevées à Fr. 96.308.000 contre 90.471.000 durant les 11 premiers mois de 1928. Sous le rapport du poids, ces exportations ont été de 282.058 quintaux en 1929 contre 247.570 quintaux en 1928.

### **La production des forêts suisses.**

Malgré le développement urbain, l'importance des cultures, le réseau serré des voies de communication, les forêts sont restées une des richesses nationales de la Suisse ; en Europe occidentale, ce pays est un de ceux qui a conservé la plus forte proportion de surfaces boisées. La production ligneuse de la Suisse atteint actuellement 3.000.000 de m<sup>3</sup> environ, soit 1,6 à 1,700.000 de m<sup>3</sup> de bois à brûler et 1,2 à 1,300.000 de m<sup>3</sup> de bois d'œuvre. Cette production ne couvre toutefois pas entièrement la consommation suisse et l'importation atteint annuellement une valeur de 40 à 50 millions de francs. On estime la consommation totale à 4.000.000 de m<sup>3</sup> environ, soit à peu près 1 m<sup>3</sup> par habitant.

### **Une fusion dans la presse économique**

Le *Bulletin commercial et industriel suisse* (Schweizerische Blätter für Handel und Industrie) à Genève et l'*Effektenblatt*, à Berne, ont fusionné avec le *Journal suisse du Commerce* (Handelszeitung und Finanzrundschau). Ces trois publications n'en font plus qu'une qui paraîtra désormais sous le nom de *Schweizerische Handelszeitung* (Bulletin commercial et industriel suisse).

L'éditeur et rédacteur actuel du *Bulletin commercial et industriel suisse*, le Dr Béguin, est chargé de la rédaction de la partie économique. M. Camille Kling, à Berne, fondateur et rédacteur de l'*Effektenblatt*, est chargé de la rédaction de la partie financière.